

demande d'un marché croissant. Le ministre aurait-il l'obligeance d'aider les producteurs de baies à obtenir l'aide voulue?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Je signalerai certainement les instances de l'honorable député à l'attention du Service national de placement.

#### CHANGEMENTS ÉVENTUELS DANS LE PROGRAMME DES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Les services du ministre sont-ils en train d'apporter des modifications fondamentales au programme des travaux d'hiver municipaux? Quelles mesures prend-on pour consulter les gouvernements provinciaux à cet égard?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, nous avons annoncé, lundi dernier, à la Chambre, les modifications apportées aux programmes des travaux d'hiver municipaux. J'ai fait le nécessaire pour que tous les gouvernements provinciaux soient avisés des modifications apportées au prochain programme de travaux d'hiver.

**M. Douglas:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si je comprends bien, on n'a pas consulté les provinces avant de faire ces changements?

**L'hon. M. MacEachen:** Je puis dire, monsieur l'Orateur, que des fonctionnaires du ministère du Travail sont en communication constante avec les fonctionnaires provinciaux intéressés à ces programmes. Ils échangent des opinions et je suis certain que certaines des modifications adoptées traduisent les opinions des fonctionnaires ainsi consultés officieusement.

**M. Douglas:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-il exact qu'on a demandé l'avis de certains fonctionnaires provinciaux vingt-quatre heures d'avance, et que les modifications ont été adoptées, sans autre consultation, avant que ces fonctionnaires aient le temps de faire connaître leurs opinions?

**L'hon. M. MacEachen:** Les consultations étaient continues, monsieur l'Orateur. Il se peut donc que certaines aient eu lieu très peu de temps avant que nous annoncions les modifications.

## LES PÉNITENCIERS

### SAINT-VINCENT-DE-PAUL—MESURES VISANT À AMÉLIORER LES CONDITIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Je regrette de n'avoir pu lui en donner préavis. J'ai téléphoné à ses bureaux plusieurs fois ce matin, mais il assistait à une réunion du cabinet. En relisant ma question, monsieur l'Orateur, je constate que c'est la plus longue phrase qu'il m'ait jamais été donné d'écrire.

La voici donc: Compte tenu des renseignements extraordinaires donnés dans le document parlementaire 74A que le ministre a eu l'obligeance, je dirai même l'intégrité, de déposer hier et qui se rapporte aux motifs des émeutes au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, le ministre de la Justice peut-il dire à la Chambre si l'on a pris ou si l'on va prendre sans tarder des mesures pouvant éviter de nouvelles émeutes? Se propose-t-on de détruire vermine, rats et punaises, de réduire les périodes de séjour en cellule, de veiller à ce que les plats arrivent chauds sur la table, et de résoudre les problèmes qui se posent au personnel et aux détenus, d'après le document parlementaire déposé hier par l'honorable ministre?

**L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, par sa longueur même la question posée par l'honorable député montre clairement qu'il faudrait une réponse tout aussi longue; habituellement, on aborde ces questions à l'occasion de l'étude des crédits. Cependant, si l'honorable député a poursuivi la lecture, et je suis sûr qu'il l'a fait, il a vu que plusieurs mesures ont été prises, non en vue de régler toutes les difficultés qui existent ou qui ont pu causer les émeutes, mais pour résoudre les problèmes les plus immédiats.

### DRUMHELLER (ALB.)—ON DEMANDE LA CONSTRUCTION D'UN PÉNITENCIER

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice):** Je voudrais parler d'une question que le député de Bow-River a posée, il y a quelques jours, au sujet de la construction d'un pénitencier à Drumheller.

En 1961, le Service des pénitenciers a proposé au Conseil du Trésor un programme qui comportait la construction de neuf importants pénitenciers fédéraux entre 1962 et